

**Réponse de la Municipalité**  
**7-2/25**  
**Au Conseil communal de et à Chavornay**

LM/sw-10.03.03

Chavornay, le 19 mai 2025

**Postulat « Création d'une décharge sur le territoire communal »**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité répond comme suit au postulat déposé lors de la séance du Conseil communal du 10 avril 2025, par Mme Corinne Verly et appuyé par une majorité des conseillers et conseillères.

**Postulat « Création d'une décharge sur le territoire communal »**

*Vu le projet de création d'une décharge de type A/B par la société Orllati Environnement (VD) SA sur le territoire communal, sur des parcelles privées d'une surface d'environ 264'000 m<sup>2</sup> ;*

*Considérant les impacts extrêmement négatifs dudit projet, notamment :*

- 1. La création d'un volume de comblement global de 1'200'000 m<sup>3</sup>, générant environ 78 passages de camions par jour durant au moins 10 ans, avec des conséquences importantes sur la circulation, la pollution sonore et atmosphérique ;*
- 2. La destruction du chemin du Cimetière, rendu impraticable pendant au moins 10 ans, axe clé pour la mobilité douce et la liaison vers la forêt et Corcelles-sur-Chavornay, en contradiction avec les objectifs communaux de développement durable et de mobilité douce ;*

3. *La proximité directe du site avec la forêt, le refuge communal et le parcours santé nouvellement créé, zones sensibles et précieuses pour la biodiversité locale et le cadre de vie des habitants ;*
4. *L'insertion d'un projet industriel de grande envergure en pleine zone naturelle et agricole, dégradant irrémédiablement le paysage et l'environnement ;*
5. *L'introduction d'un risque lié à l'écoulement des eaux sur un site situé en amont du village ;*

*Considérant que ce projet va à l'encontre de la volonté largement partagée de préserver l'environnement, le cadre de vie, ainsi que les investissements communaux réalisés en faveur de la mobilité douce et des espaces de loisirs ;*

*Nous invitons la Municipalité à :*

1. *Étudier les moyens légaux et administratifs permettant de s'opposer formellement à ce projet, y compris dans le cadre des procédures d'enquête publique et des voies de recours envisageables ;*
2. *Examiner les démarches pouvant être entreprises auprès des autorités cantonales et fédérales compétentes en vue d'empêcher la réalisation de ce projet ;*
3. *A tenir informé le Conseil Communal de l'évolution du dossier et des actions entreprises dans ce cadre.*

## **Réponse de la Municipalité**

Spontanément, lors du dépôt du postulat cité en titre, Mme Laurence Marchand, Syndique, a informé que la Municipalité n'y voyait aucun inconvénient, elle considère que ce postulat va dans le sens de l'action qu'elle a commencé à mener.

A ce jour, la Municipalité tient à relever qu'elle a :

21.11.2023 Lors de la consultation du plan sectoriel des décharges, la Municipalité s'est opposée par écrit aux projets des deux décharges 5-509 au lieudit Epignau et 5-510 au lieudit La Verne.

04.02.2025 Présentation à la DGE, en présence d'une délégation municipale, du rapport d'enquête préliminaire dressé par la société Impact-Concept SA. A ce stade, la délégation municipale a déjà informé qu'elle ne soutenait pas ce projet.

13.02.2025 Par courrier à la DGE, la Municipalité a confirmé qu'elle ne soutenait pas le projet d'une décharge de type A/B à la Verne

10.03.2025 Rencontre organisée par la commune de Chavornay avec la participation de Orlatti Environnement (VD) SA, d'Impact-Concept SA, de BikesLab et des services de l'Etat, à savoir la DGE et la DGMR. L'objectif étant de présenter à toutes les parties l'impossibilité d'aménager une décharge à cet endroit ; soit en plein milieu des axes de mobilités douce (vélos et piétons) entre Chavornay, la forêt du Bois-désert et Corcelles-sur-Chavornay.

15.04.2025 Par courrier à la DGE, la Municipalité s'oppose à la procédure de plan d'affectation valant permis de construire.

Afin de répondre au postulat, la Municipalité s'est approchée de son Conseil juridique qui a rendu un mémorandum qui fournit ainsi une première orientation juridique quant au cadre légal entourant la création d'une décharge de types A et B à Chavornay et les démarches juridiques et politiques envisageables pour s'opposer à la réalisation du Projet.

Des démarches juridiques pourront intervenir dans le cadre de la procédure d'adoption du plan d'affectation cantonal, dans la procédure d'autorisation de construire et dans la procédure d'autorisation d'exploiter.

De plus, certains griefs pourraient être relevés touchant par exemple à la protection des eaux et aux surfaces d'assolement.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le rapport de la Municipalité n° 7-2/25,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e :**

- de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Corinne Verly déposé le 10 avril 2025.

La Syndique

Le Secrétaire



Déléguée de la Municipalité : Mme Laurence Marchand, syndique, 079 322 83 23